

Bonjour à toutes et à tous,

### Trente ans déjà !

En 1993 à l'initiative du Conseil National des Professions de l'Automobile de la Région Ile-de-France a été créée l'AFORPA.

Cette belle association depuis 30 ans a formé un millier de jeunes chaque année aux métiers de l'automobile.

Comme il est important de maintenir le lien avec celles et ceux qui ont reçu leur formation dans nos différents centres, le conseil d'administration du CFA a décidé de créer une association des anciens apprentis.

Celle-ci a pour but de conserver ou d'établir des relations amicales et professionnelles entre les anciens apprentis, les collaborateurs actuels et anciens de l'AFORPA, en organisant diverses manifestations, d'apporter un soutien moral aux différents apprentis qui se trouveraient dans le besoin, d'aider ses membres à étendre leurs connaissances culturelles et professionnelles et de favoriser la mise en commun des connaissances de chacun et enfin de créer des liens entre les anciens et nouveaux apprentis.

Dans le courant de cette année 2023, nous organiserons une première manifestation, et afin de tisser tous types de liens, nous proposerons sur notre site internet, un annuaire, des photos des évènements personnels des apprentis et collaborateurs (mariage, naissance) pour ceux qui le désirent.

Cette Association des Anciens Apprentis de l'AFORPA portera bien naturellement le nom de « 4A ».

Je souhaite bienvenue à toutes celles et ceux qui nous rejoindront !

  
Le Président  
Gérard GOURKOW

**FORMULAIRE D'ADHESION 2023**

**Coordonnées Personnelles**

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Promotion (Dernier diplôme préparé à l'AFORPA et Année d'obtention) : .....
- Date de naissance : .....
- Adresse : .....
- Code postal : .....
- Téléphone : .....
- E-mail : .....

**Coordonnées professionnelles**

- Nom de la société : .....
- Fonction : .....

**Barème des cotisations**

- Cotisation annuelle anciens apprentis : 30 €
- Cotisation annuelle collaborateurs : 30 €
- Cotisation apprentis dernière année : 10 €

**Mode règlement**

**1/ Chèque bancaire à l'ordre de l'Association 4A**

A envoyer à l'AFORPA  
150 – 156, rue du Maréchal Leclerc – Service comptabilité - 94410 SAINT MAURICE

**2/ Par virement sur le compte de l'association**

IBAN : FR76 1020 7001 3623 2107 7559 962